



Le 17 mars 2022 _____

M. _____
Membre du conseil municipal

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira à l'Espace Stéphane Grappelli le **24 mars 2022 à 20 heures 15** en séance **ordinaire**, et prie de vouloir bien y assister.

Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

ORDRE DU JOUR :

- 8/ Désignation du secrétaire de séance
- 9/ Approbation des délibérations du conseil municipal du 19 janvier 2022
- 10/ Démission d'une conseillère municipale et installation du conseiller municipal suivant de liste
- 11/ Election d'un conseiller(e) municipal(e) aux fonctions de membre élu du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 12/ Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Reichshoffen (SIAEP).
- 13/ AFFAIRES FINANCIERES
 - A/ Etat annuel des indemnités des élus - Présentation
 - B/ Approbation du compte administratif 2021 – budget général
 - C/ Affectation du résultat 2021 – budget général
 - D/ Approbation du compte de gestion 2021 – budget général
 - E/ Approbation du compte administratif 2021 – budget assainissement
 - F/ Affectation du résultat 2021 – budget assainissement
 - G/ Approbation du compte de gestion 2021 – budget assainissement
 - H/ Remboursement anticipé d'un emprunt
 - I/ Vote des taux des taxes directes locales 2022
 - J/ Approbation du budget primitif 2022 – budget général
 - K/ Approbation du budget primitif 2022 – budget assainissement
 - L/ Signature d'une convention pour le déploiement de la fibre optique
- 14/ AFFAIRES DU PERSONNEL
 - A/ Modification de la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
 - B/ Attribution de Titres Restaurants pour le personnel Communal
 - C/ Création d'un poste d'attaché territorial
 - D/ Création de postes de saisonniers pour la période estivale 2022
 - E/ Etat des postes
 - F/ Rapport relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- 15/ Divers et informations

Information :

Au vu des conditions actuelles, nous veillerons à ce que les prescriptions sanitaires soient respectées (distance entre 2 conseillers, mise à disposition de gel hydroalcoolique, mise à disposition de masques et gants...).